PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 avril 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 115-04-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 116-04-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MARS 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ces motifs soient consignés au procès-verbal lesquels sont les suivants :

« Puisque le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 mars 2016 ne fait pas mention des motifs de son vote, exprimés lors de l'adoption de la résolution 113-03-16, lesquels étaient les suivants :

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas reçu les documents, soit l'offre d'achat et les autres documents, tel que le rapport de test de sol, rapport financier, rapport annuel et les règlements généraux;

CONSIDÉRANT qu'il juge que ce n'est pas une bonne entente pour les citoyens de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il éprouve le malaise de voir le président d'assemblée et le directeur général proposer ces points alors qu'ils occupent les fonctions de président et vice-président; »

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Séance ordinaire du 08 mars 2016;
- Séance extraordinaire du 17 mars 2016.

RÉSOLUTION 117-04-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de quatre cent neuf mille deux cent cinquante-six dollars et vingt-sept cents (409 256.27 $), en référence aux chèques numéros 15410 à 15533;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mars 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de six cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante dollars et soixante-treize cents (682 150.73 $) en référence aux chèques numéros 15348 à 15409 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 118-04-16
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 522 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA VILLE

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 522-2016 modifiant le règlement 522 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1006 CRÉANT UN COMITÉ CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1006 créant un Comité consultatif relativement à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2004 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCOULEMENT PLUVIAL SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE DOLLARS (4 330 000 $), NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2004 relatif aux travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et décrétant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 000 $), nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 119-04-16
ACCORD DE LA VILLE AVEC L'ADOPTION DU RÈGLEMENT R-13.2, RÈGLEMENT MODIFIANT L'ESTIMATION ET L'OBJET DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT 13.1 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE BIENS DURABLES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT, LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION DE BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES »

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt R-13.2 de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est en accord avec l'adoption du règlement R-13.2 de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE CONFIRMER l'accord du Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban avec l'adoption du règlement R-13.2, règlement modifiant l'estimation et l'objet des dépenses du règlement 13.1 « règlement d'emprunt pour l'acquisition de biens durables ainsi que l'aménagement, la construction, la réfection de bâtiments et d'infrastructures ».

RÉSOLUTION 120-04-16
ADHÉSION À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - COP21

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSISÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 04 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq (5) continents présents se sont engagés collectivement à :

- ✓ Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- ✓ Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- ✓ Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- ✓ Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- ✓ S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 04 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq (5) continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLUTION 121-04-16
ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU MONDIAL DES VILLES APPRENANTE DE L'UNESCO

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 octobre 2015 du Comité de l'Agenda 21 local d'adhérer au Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT que le réseau mondial met de l'avant la reconnaissance d'une stratégie d'apprentissage pour les citoyens pour un développement intergénérationnel et durable pour relever les défis reliés au développement;

CONSIDÉRANT que le Comité de l'Agenda 21 local demande au Conseil municipal de lui accorder un mandat afin de préparer la demande d'adhésion au réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT que la Ville, par son adhésion au réseau mondial des villes apprenantes, s'engage en faveur des objectifs et activités du réseau et adopte les documents de référence suivants :

- ✓ La Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes;
- ✓ Référentiel de la Ville apprenante.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE le Conseil municipal demande son adhésion au Réseau mondial des villes apprenantes et mandate le Comité de l'Agenda 21 local d'élaborer le plan pour devenir une ville apprenante.

RÉSOLUTION 122-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA CORRECTION DE DIVERSES COQUILLES À LA CONVENTION COLLECTIVE 2014-2018

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la correction de diverses coquilles à la convention collective 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-03 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la correction de diverses coquilles à la convention collective 2014-2018.

RÉSOLUTION 123-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DE VACANCES DE MADAME JULIE MORIN

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances de madame Julie Morin;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-05 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances.

RÉSOLUTION 124-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DE VACANCES DE MESDAMES JOSÉE DANIS ET LOUISE PAQUIN-MICHAUD

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances de mesdames Josée Danis et Louise Paquin-Michaud;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-06 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances.

RÉSOLUTION 125-04-16
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL DANS LE CADRE DU GRIEF PORTANT LE NUMÉRO 2016-03

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du grief portant le numéro 2016-03;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du grief ci-avant mentionné;

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 126-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME RELATIVEMENT AU « QUARTIER 50+ »

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement au « Quartier 50+ »;

CONSIDÉRANT qu'en date du 08 septembre 2015, le Conseil municipal autorisait la signature de ladite entente par sa résolution 345-09-15;

CONSIDÉRANT que depuis, une nouvelle entente a été soumise, notamment afin de modifier la durée de cette dernière, passant de trois ans à un an;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au « Quartier 50+ », d'une durée d'un an.

RÉSOLUTION 127-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ UNE PARTIE DU LOT 1 672 041

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de procéder à l'acquisition d'un immeuble afin de faire la jonction entre les domaines Lebeau et Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis de faire l'acquisition d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUARANTE-ET-UN (1 672 041) du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'acquérir une partie du lot ci-avant mentionné;

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUARANTE-ET-UN (1 672 041) du cadastre du Québec.

Il est convenu que tous les frais inhérent à cet acte d'achat sont à la charge de la Ville.

RÉSOLUTION 128-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE CONSENTEMENT DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec concernant le réseau de distribution d'électricité et emprise publique municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer le consentement municipal relatif à des travaux d'installation de canalisations souterraines.

RÉSOLUTION 129-04-16
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. CONCERNANT LE DOSSIER DE COUR PORTANT LE NUMÉRO 700-80-009117-166

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureurs afin qu'ils représentent la Ville dans le dossier de Cour portant le numéro 700-80-009117-166 (André Hamel c. Ville de Saint-Colomban);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust, S.E.N.C.R.L.*, afin de représenter la Ville et entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut, en aucun cas, être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mars 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

RÉSOLUTION 130-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVITUDE AVEC « LES BOISÉS DES CASCADES INC. »

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire s'assurer que les milieux humides et les superficies terrestres ayant été affectés en compensation soient protégés, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation des projets affectant un milieu humide ou hydrique (R.R.Q., c. M-11.4)*;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le MDDELCC requiert l'obtention d'une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4 687 396), du cadastre du Québec, au bénéfice du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE SOIXANTE-QUINZE (4 600 075) du cadastre du Québec, lequel appartient à la Ville de Saint-Colomban, afin de protéger les milieux humides et les superficies terrestres en compensation.

CONSIDÉRANT qu'une vérification a été effectuée auprès du MDDELCC concernant l'obligation d'obtenir des servitudes de non-construction qui doivent être signées préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et majoritairement résolu, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « Puisqu'il n'a pas de document et d'estimé des coûts et des besoins en ressources humaines que cette entente engendre pour la Ville. »

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'acte de servitude afin de protéger les milieux humides.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 131-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES DE SERVITUDES AVEC « *LES PROMENADES DU BOISÉ MIRABEL INC.* » DANS LE CADRE DE DIVERSES CESSIONS DE RUES

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la municipalisation des infrastructures routières du projet domiciliaire *Les promenades du Boisé Saint-Colomban Inc.* il est requis que la Ville obtienne les servitudes suivantes;

- ✓ Une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT-TROIS (4 264 203) du cadastre du Québec, laquelle sera consentie en faveur du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE QUARANTE (2 017 040) du cadastre du Québec (rue Laurent);

- ✓ Une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE (4 981 154) du Québec, laquelle sera consentie en faveur du lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 981 155) du Québec (rue des Grands-Pics);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 132-04-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 8006 PORTANT SUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ASSOCIATIONS DE LAC ET DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans une vision de répartition équitable des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique afin de promouvoir la réalisation de projets ou d'activités à caractère environnemental, soit des projets visant la protection, l'amélioration et la mise en valeur des lacs et des cours d'eau du territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, de modifier l'article 4 de la politique afin qu'il se lise comme suit :

> « Sauf exception, l'aide financière accordée ne peut dépasser cinq mille dollars (5 000 $), et est conditionnelle à ce que des crédits soient disponibles. »

EN CONSÉQUENCE, le vote est demandé sur la proposition d'amendement :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	CONTRE
Monsieur le conseiller Éric Milot :	CONTRE
Monsieur le conseiller François Boyer :	CONTRE
Madame la conseillère Stephanie Tremblay :	CONTRE
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

Monsieur le conseiller Steve Gagnon demande que les motifs de son vote soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

> « Il s'agit d'un montant de référence et il est possible qu'un projet particulier excède le montant de l'aide financière proposée.»

EN CONSÉQUENCE, l'amendement est rejeté, la majorité des membres du Conseil municipal ayant voté contre ledit amendement;

EN CONSÉQUENCE, il y a lieu de procéder au vote sur la résolution originale:

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	POUR
Monsieur le conseiller Éric Milot :	POUR
Monsieur le conseiller François Boyer :	POUR
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	POUR
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

EN CONSÉQUENCE la politique numéro 8006 portant sur l'aide financière pour les associations de lac et de cours d'eau est **ADOPTÉE** unanimement tel que originalement présentée.

RÉSOLUTION 133-04-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 602, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 08 mars 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 08 mars 2016;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 05 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

RÉSOLUTION 134-04-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 603, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 08 mars 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 08 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 603-2016-03 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 603, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

RÉSOLUTION 135-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-04 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement.

RÉSOLUTION 136-04-16
EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, de 37.5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de madame Vanessa Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 18 avril 2016, madame Vanessa Demers, au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 137-04-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE BARRIÈRES POUR CONTRÔLER L'ACCÈS AU SITE DE TRAITEMENT DES BRANCHES DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de barrières pour contrôler l'accès au site de traitement des branches de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Québec système contrôle;
- ✓ Pivin & Drapeau Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Québec système contrôle	6 687,00 $
Pivin & Drapeau Inc.	6 843,77 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Québec système contrôle*, au coût de six mille six cent quatre-vingt-sept dollars (6 687 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 10 novembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-400-00-725, projet 2016-05, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 4001 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 138-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES DE SERVITUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES - 161 ET 163 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de drainage des eaux pluviales au :

- ✓ 161, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE (1 670 930) du cadastre du Québec;

- ✓ 163, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (1 670 929) du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que la résolution 073-02-16 a autorisé la signature des servitudes ci-avant mentionnées, mais que suite aux négociations avec les propriétaires, les modalités diffèrent de celle alors acceptées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'arpenteur-géomètre Barbe et Robidoux, afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de servitude ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les ententes de servitude de drainage des eaux pluviales précédemment mentionnées;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 139-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DRAINAGE À PROXIMITÉ DU 161 ET DU 163 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SI-2016-203)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de drainage à proximité du 161 et du 163 chemin de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 140-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (TP-SP-2016-204)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion-citerne pour le Service des travaux publics (TP-SP-2016-204).

RÉSOLUTION 141-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE SOUTÈNEMENT POUR LE 296, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SI-2016-205)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord (TP-SI-2016-205).

RÉSOLUTION 142-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE STABILISATION DE LA CHAUSSÉE EN MARGE AVANT DU 673, CÔTE SAINT-NICHOLAS (TP-SI-2016-206)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de stabilisation de la chaussée en marge avant du 673, côte Saint-Nicholas (TP-SI-2016-206).

RÉSOLUTION 143-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'ÉTUDES D'ÉVALUATION DE SÉCURITÉ DES BARRAGES DES LACS L'HEUREUX ET GAUTHIER (TP-SI-2016-207)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux services professionnels pour l'élaboration d'études d'évaluation de sécurité des barrages des lacs L'Heureux et Gauthier.

RÉSOLUTION 144-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES, PROGRAMMATION 2016 (TP-SP-2016-208)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de pavage de diverses rues, programmation 2016 (TP-SP-2016-208).

RÉSOLUTION 145-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET ASSEMBLAGE DE BACS ROULANTS BLEUS DE 360 LITRES (TP-SI-2016-196)

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de bacs roulants bleus de 360 litres destinés à la collecte de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Gestion U.S.D. Inc.;
- ✓ IPL Inc.;
- ✓ Groupe Environnemental Écoloxia Inc.;
- ✓ Distributions Jean Blanchard Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 14 mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Gestion U.S.D. Inc.	55 245 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et l'assemblage de bacs roulants bleu destinés à la collecte de matières recyclables auprès de la compagnie *Gestion U.S.D. Inc.*, au coût de cinquante-cinq mille deux cent quarante-cinq dollars (55 245 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 02 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-689.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 146-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE PIERRE ET AUTRE GRANULAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS (TP-SP-2016-197)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pierre et autre granulat pour l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 04 avril 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Carrières Laurentiennes division Carrières Uni-Jac Inc.	154 116 $
Uniroc Inc.	161 348 $
Bau-Val Inc. division Sables L.G.	176 366 $
Sintra Inc.	184 200 $
Le Groupe Nepveu Inc.	223 067 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de pierre et autre granulat pour l'entretien des chemins à l'entreprise *Carrières Laurentiennes division Carrières Uni-Jac Inc.*, au montant de cent cinquante-quatre mille cent seize dollars (154 116 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 04 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-621.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 147-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE (TP-SI-2016-200)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Multi Routes Inc.;
- ✓ Calclo Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 05 avril 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Routes Inc.	46 061.33 $
Calclo Inc.	59 471.80 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide à l'entreprise *Multi Routes Inc.* au montant de quarante-six mille soixante-et-un dollars et trente-trois cents (46 061.33 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 01 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-635.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 148-04-16
AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'entretien et la réparation du tracteur John Deere;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à *Centre agricole J.L.D. Inc.* pour la réparation du tracteur John Deere, au montant de douze mille trois cent sept dollars et trente-huit cents (12 307.38 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-526.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 149-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES AFIN D'EFFECTUER LE DÉPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR UNE PARTIE DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT qu'il est requis de déplacer les infrastructures des services d'utilité publique sur une partie de la côte Saint-Nicholas;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer et d'enregistrer les actes de servitudes requises;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cette demande sont à la charge de la Ville.

RÉSOLUTION 150-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES REQUISES À LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE SPÉCIFIQUE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES INSTALLATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, SUR UNE PARTIE DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS AVEC LES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET DE MIRABEL

CONSIDÉRANT que la côte Saint-Nicholas est située à la limite des Villes de Saint-Colomban, de Mirabel et de Saint-Jérôme et que la responsabilité de gestion de cette voie de circulation est assumée par la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT les articles 75 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* relatives aux ententes de gestion des voies publiques;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à la conclusion d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a entrepris des travaux de réfection d'une partie de la côte Saint-Nicholas et, qu'afin de finaliser les travaux, il est requis de procéder aux déplacements des infrastructures d'utilités publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises à la conclusion d'une entente intermunicipale avec les Villes de Saint-Jérôme et de Mirabel.

RÉSOLUTION 151-04-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE QUATRE (4) EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES POUR L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour l'été 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour quatre (4) employés surnuméraires au Service des travaux publics, poste de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre d'employés surnuméraires au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective les personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Hugo Bergeron-Doyon;
- ✓ Monsieur Éric Gauthier;
- ✓ Monsieur Luc Gingras;
- ✓ Monsieur Gérémy Lamarche.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON HARVEY À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 08 avril 2016, de monsieur Simon Harvey, occupant la fonction de directeur du Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 152-04-16
NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant depuis le 08 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de nommer monsieur Christian Viau-Souligny à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER LA NOMINATION de monsieur Christian Viau-Souligny, à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie à compter du 11 avril 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois dollars (75 383 $), correspondant à l'échelon 1 de la fonction de directeur du Service de sécurité incendie et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 153-04-16
EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CRÉATION D'UNE BANQUE DE CANDIDATURES

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour combler deux (2) postes de pompier à temps partiel vacants;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et des entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Sylvain Labonté et Cyrille Ranger à ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie désire créer une banque de candidatures, laquelle sera valide jusqu'au 31 décembre 2016, afin de combler des postes éventuels ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 13 avril 2016, monsieur Sylvain Labonté, à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

D'EMBAUCHER à compter du 14 avril 2016, monsieur Cyrille Ranger, à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Les présentes embauches sont conditionnelles à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents relatifs à l'embauche.

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 1;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à constituer une banque de candidatures et d'y ajouter, séance tenante, les noms de messieurs Michel Labrèche, Joël Leclerc et Michael Crête-Rousseau pour le poste incendie 1 et monsieur Jean-François Fontaine pour le poste incendie 2.

RÉSOLUTION 154-04-16
NOMINATION D'UN POMPIER ÉLIGIBLE

CONSIDÉRANT qu'un poste de pompier éligible est vacant suite à un départ volontaire;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à des examens de qualification les 29 février, 09 et 15 mars derniers;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Sébastien Beauchamp, à titre de pompier éligible selon les termes de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 155-04-16
FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR STEVE LASABLONNIÈRE

CONSIDÉRANT que suite à des lésions fonctionnelles, survenues le 25 décembre 2013, monsieur Steve Lasablonnière ne peut reprendre son poste de pompier;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a aucun autre poste disponible pouvant respecter les limitations fonctionnelles de monsieur Steve Lasablonnière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER la fin d'emploi immédiate de monsieur Steve Lasablonnière.

RÉSOLUTION 156-04-16
OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 326, MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la réfection de la toiture du bâtiment situé au 326, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les constructions & toitures Summum Inc.;
- ✓ Les Toitures Hogue Inc.;
- ✓ Toitures PME Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les constructions & toitures Summum Inc.	11 480 $
Les Toitures Hogue Inc.	12 400 $
Toitures PME Inc.	14 148 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Les constructions & toitures Summum Inc.*, au coût de onze mille quatre cent quatre-vingts dollars (11 480 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 21 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-50-522.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 157-04-16
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN GRADIN POUR LE TERRAIN DE SOCCER DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville s'est fait voler un gradin au terrain de soccer Dupont;

CONSIDÉRANT que le Service des sports et loisirs désire acquérir un gradin afin de remplacer celui qui a été volé;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.;
- ✓ Omni-Tech Sports;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.	2 053 $
Omni-Tech Sports	2 705 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.*, au coût de deux mille cinquante-trois dollars (2 053 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 25 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 158-04-16
AUTORISATION D'ENTREPENDRE DES TRAVAUX DE REVITALISATION AU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que le parc Phelan doit être revitalisé;

CONSIDÉRANT que l'estimé des travaux de réfection du parc, préparé par monsieur Mauricio Ulloa, ingénieur junior, au montant de quarante-cinq mille dix dollars (45 010 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux de revitalisation du parc Phelan, et ce, pour un montant n'excédant pas quarante-cinq mille dix dollars (45 010 $).

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 159-04-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC PHELAN (LOI-SI-2015-195)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc Phelan auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Multi Jeux Marlin;
- ✓ TechSport Inc.;
- ✓ Les jeux 1000Pattes Inc.;
- ✓ Atelier Go-Élan Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 24 mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	62 023.70 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc Phelan à l'entreprise *Multi Jeux Marlin,* et ce, conformément à leur soumission, ouverte le 24 mars 2016, au montant de soixante-deux mille vingt-trois dollars et soixante-dix cents (62 023.70 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 160-04-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE TERRAIN DE SOCCER PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de mobiliers urbain pour le terrain de soccer Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	2 154 $
Multi-Jeux Marlin	3 160 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de mobilier urbain pour le terrain de soccer Phelan auprès de la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc.*, au coût de deux mille cent cinquante-quatre dollars (2 154 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 24 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 161-04-16
OCTROI DE CONTRAT - DÉPLOIEMENT D'UN FEU D'ARTIFICE POUR LA FÊTE NATIONALE - ÉDITION 2016

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au déploiement d'un feu d'artifice pour la fête nationale, édition 2016;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Production Royal Pyrotechnie Inc.;
- ✓ GFA Pyro;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Production Royal Pyrotechnie Inc.	5 653,40 $
GFA Pyro	5 653,40 $

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Production Royal Pyrotechnie Inc.* offre un service « clé en main »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif au déploiement d'un feu d'artifice pour la fête nationale édition 2016, à l'entreprise *Production Royal Pyrotechnie Inc.*, au coût de cinq mille six cent cinquante-trois dollars et quarante cents (5 653,40 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 162-04-16
AUTORISATION À LA FABRIQUE DE SAINT-COLOMBAN DE PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN D'AMASSER DES FONDS

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes :

- ✓ Côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ Montée Saint-Nicholas et montée Filion;
- ✓ Chemin de la Rivière-du-Nord et rue Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'AUTORISER la Fabrique de Saint-Colomban à tenir un barrage routier le 11 juin 2016 de 9h00 à 15h00, aux intersections précédemment mentionnées.

RÉSOLUTION 163-04-16
EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de chefs d'équipe de camp de jour, Renaud-Pierre Vallée et Pierre-Rock Archambault, pour une durée de dix (10) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, les personnes suivantes :

- ✓ Carolanne Beaupré
- ✓ Samuelle Belisle
- ✓ Gabrielle Brin-Sigouin
- ✓ Noémie Delattre
- ✓ Virginie Delattre
- ✓ Mélanie Drouin
- ✓ Marie-Ève Dumas
- ✓ Maude Gendron
- ✓ Alexia Giroux
- ✓ Béatrice Giroux
- ✓ Joanne-Claude Harraka
- ✓ Sandrine Laperrière

- ✓ Dave Longpré
- ✓ Mélissa Madore
- ✓ Philippe-Antoine Maisonneuve
- ✓ Jordane Morin
- ✓ Noémie Ouellette
- ✓ Sara Potvin

RÉSOLUTION 164-04-16
EMBAUCHE DE TROIS (3) EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES POUR LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à une recherche de candidatures pour trois (3) employés surnuméraires au Service des sports et loisirs, poste de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre d'employés surnuméraires, poste de 40 heures par semaine, au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective, les personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Marc-André Dumont;
- ✓ Monsieur Jeffrey Anctil;
- ✓ Monsieur Philippe Jean.

RÉSOLUTION 165-04-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

CONSIDÉRANT les besoins d'augmenter et de bonifier la collection de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 166-04-16
NOMINATION D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de commis à la bibliothèque, de 20 heures par semaine, pour le Service de la bibliothèque et de la culture;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à la nomination de madame Julie Coupal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Julie Coupal, au poste de commis à la bibliothèque pour le Service de la bibliothèque et de la culture, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h59 à 21h17.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Acquisition d'une partie du lot 1 672 041;
- ✓ La démission du directeur du Service de sécurité incendie;
- ✓ La revitalisation du parc Phelan;
- ✓ Le pont de la côte Saint-Patrick.

Madame Andrée Habel

- ✓ Les interventions des élus;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Centre professionnel;
- ✓ État des routes et des réparations effectuées;
- ✓ Coût de la réhabilitation des infrastructures routières.

Monsieur Jean-Luc St-Yves

- ✓ Le mandat des membres de le Société de gestion de Saint-Colomban.

Madame Jeanne Binette

- ✓ Le coût du loyer de la bibliothèque;
- ✓ La nouvelle école;

Monsieur Gislain Bérubé

- ✓ Écoulement des eaux pluviales;
- ✓ Demande d'un dos d'âne.

Monsieur Antoine Rousseau-Dubé

- ✓ Aqueduc Larochelle.

Madame Andrée Habel

- ✓ Puits alimentant l'aqueduc Larochelle;
- ✓ Réhabilitation des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 167-04-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h17 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière